

Conférence du 20 novembre 2017
Faculté de droit de TOULON

Les violences faites aux enfants : de quoi parle-t-on ?

- 8 h 45 Accueil café
- 9 h 30 Introduction de la journée : **Caroline DEPALLENS**, présidente de la commission des affaires sociales, représentant le Président du Conseil Départemental
- 9 h 45 Remise des Diplômes Universitaires en Protection de l'Enfance par :
- **Jean-Michel PERMINGEAT** – Directeur de l'Enfance
et - **Emmanuel ARAGON**- Vice Président de l'Université de Toulon
- 10 h 00 Évolution historique de la prise en compte des violences faites aux enfants par **Nadège SÉVERAC** – Sociologue, spécialiste des violences intra-familiales
- 10 h 30 L'enfant exposé aux violences conjugales par **Nadège SÉVERAC**
- 11 h 15 Les violences que les écrans font aux enfants : intervention de **Serge TISSERON** - Psychiatre
- 12 h 00 Échanges avec la salle
- 12 h 15 Déjeuner libre
- 14 h 15 La prohibition de l'inceste : point de vue anthropologique par **Véronique NAHOUM - GRAPPE** - Anthropologue à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS)
- 15 h 00 Table ronde : Écouter et prendre en charge les enfants victimes de violences
- **Marie BRUNEAU** : Psychologue clinicienne. Directrice de l'Association Varoise pour le Respect de l'Enfant
 - **La maison Jean BRU à Agen** : Internat socio-éducatif prenant en charge des jeunes filles victimes d'inceste
 - **Claude PEILLON** : Commandant de gendarmerie. La procédure Mélanie (procédure audiovisuelle pour les mineurs victimes d'infractions sexuelles et de maltraitance)

Modérateur de la table ronde : Monsieur Jean-Michel PERMINGEAT

16 h 30 Échanges avec la salle

16 h 45 Clôture de la journée



Présence d'un stand du service de la documentation avec des ouvrages en lien avec le thème de la conférence



BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

Conférence du 20 novembre 2017

Les violences faites aux enfants : de quoi parle-t-on ?

Pour les agents du Conseil Départemental

NOM :

PRÉNOM :

DIRECTION :

SERVICE :

ADRESSE.....

.....

.....

.....

ADRESSE MAIL :

Modalités d'inscription

Pour la DTS : Votre bulletin sera à renvoyer, avec l'accord de votre hiérarchie, à votre direction, en fonction des places disponibles réservées à votre service.

Pour la Direction de l'Enfance : Votre bulletin sera à renvoyer, avec l'accord de votre hiérarchie, à votre sous-direction, en fonction des places disponibles réservées à votre service.

Pour les agents des institutions membres de l'ODPE du Var

NOM :

PRÉNOM :

INSTITUTION.....

.....

SERVICE :

ADRESSE.....

.....

.....

ADRESSE MAIL :

Modalités d'inscription

Pour l'ADSEA et la PJJ : Votre bulletin sera à renvoyer à votre service formation.

Pour les autres membres : Votre bulletin sera à renvoyer à l'ODPE du Var à l'adresse suivante :

cribes@var.fr

Pour tout complément d'information : merci de contacter l'assistante de l'ODPE au 04 83 95 21 48 ou par mail : cribes@var.fr